

## Quelques actions emblématiques du plan d'action

### Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles dans le développement ou le maintien de pratiques économiquement et environnementalement durable.



**24 exploitations sur le bassin** étaient engagées via le plan d'action dans ces mesures


En 2019, la grande majorité des exploitations engagées avait réduit la fréquence de traitements des parcelles et dépassé les objectifs fixés.

### Le « Zéro-Phyto » dans les communes du bassin

Grâce au plan d'action, les élus et agents communaux ont pu être sensibilisés et formés au remplacement des produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage par d'autres moyens (désherbage mécanique ou thermique).



**5 des 17 communes du bassin** étaient en « zéro phyto » en 2020, et 1 seulement en zéro herbicide



## Pistes pour l'évolution du plan d'action du captage d'Arcier

- ▶ Renforcer la communication et la sensibilisation auprès du grand public
- ▶ Placer les secteurs économiques au cœur de l'action : associer l'ensemble des filières Comté & Morbier, favoriser l'agriculture biologique, mieux impliquer les artisans et les industriels du bassin...
- ▶ Intégrer les enjeux émergents au futur plan : changement climatique, résidus de médicaments présents dans l'eau...
- ▶ Inscrire la protection de la source d'Arcier dans un projet de territoire plus vaste, intégrant d'autres préoccupations (protection de la biodiversité, soutien à l'agriculture, urbanisme...).



Grand Besançon Métropole et ses partenaires préparent actuellement le futur plan d'action de la source d'Arcier pour pérenniser la protection de la source.

Evaluation réalisée par




GRAND BESANÇON MÉTROPOLE  
DÉPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT  
dea@grandbesancon.fr

Adresse postale  
La City, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex

Accueil commercial  
94 avenue Clémenceau 25000 Besançon



www.grandbesancon.fr



## Gestion & protection de la source d'Arcier

### Résultats et évaluation du plan d'action 2016-2020

Avec le soutien financier de



## Plan d'action 2016-2020

### 17 communes

concernées sur le plateau de Saône

### Objectif

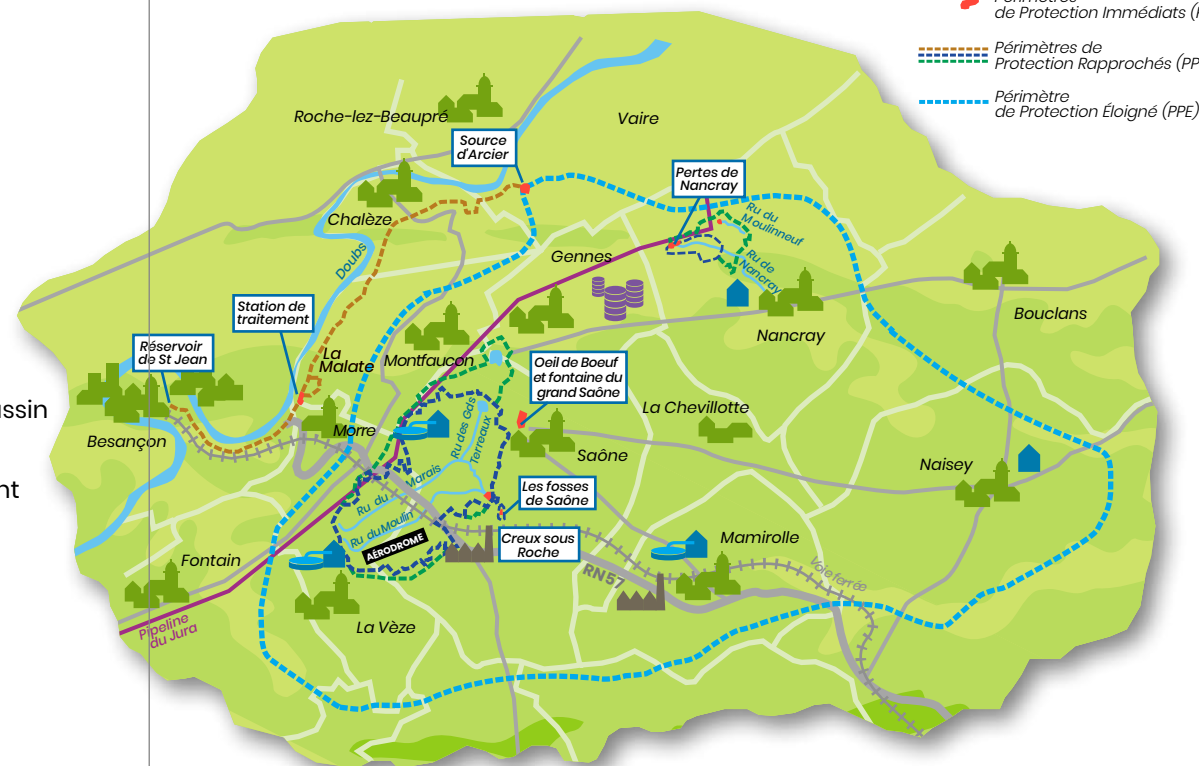
**Réduire les sources de pollution et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire**

### 39 actions

- ▶ de sensibilisation et de formation des professionnels et des élus du bassin
- ▶ de suivi de la qualité de l'eau
- ▶ d'accompagnement au changement de pratiques
- ▶ d'amélioration des connaissances de la source

...

Le bassin d'alimentation de la source se situe sur le plateau de Saône et comprend le marais de Saône



- Stations d'épuration
- Postes de refoulement
- Réservoirs d'hydrocarbures
- Zones d'Activités
- Périmètres de Protection Immédiats (PPI)
- Périmètres de Protection Rapprochés (PPR)
- Périmètre de Protection Éloigné (PPE)



Une enquête a été menée auprès des habitants, professionnels et élus du bassin de la source d'Arcier en juin 2021

« 65% des habitants interrogés souhaitent être davantage informés des actions mises en place pour préserver la qualité de l'eau de la source d'Arcier »

▶ Même si elle est interdite, l'utilisation de désherbants à base de glyphosate par les particuliers reste difficile à contrôler / réduire.

▶ La gestion « intégrée » de la ressource en eau et les actions de protection en lien avec l'aménagement du territoire, l'agriculture ou encore la gestion des forêts restent à consolider.

#### Les 3 grands atouts du plan :

- Anticipation des évolutions législatives
- Facilitation des discussions entre acteurs (agriculteurs, élus, financiers, etc.)
- Aides techniques et financière pour des pratiques vertueuses

Coût total de la mise en œuvre du plan d'action sur 6 ans :

**1,86 M€**

dont :

**713 742 €**

financés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

**645 506 €**

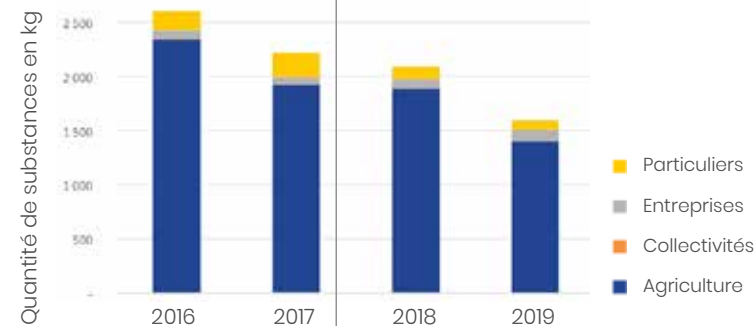
financés par l'Union Européenne

**497 171 €**

financés par les porteurs du Plan d'action



### Résultats sur la qualité de l'eau



▶ Dans les eaux souterraines, les concentrations de produits phytosanitaires les plus importantes dans les eaux brutes datent de 2016 et se sont stabilisées depuis 2018.

▶ Les quantités atteintes en 2019 sont **les plus faibles enregistrées depuis 2010**.

▶ Entre 2016 et 2019, on constate **une baisse significative de l'utilisation de produits phytosanitaires** sur le bassin de la source d'Arcier.

#### GRAND BESANÇON MÉTROPOLE A PU COMPTER SUR L'APPUI DE NOMBREUX PARTENAIRES



la Chambre d'Agriculture interrégionale du Doubs et du Territoires de Belfort, l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement (ASCOMADE), le Syndicat mixte du marais de Saône, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).